



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux le 17 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène détecté en Haute-Corse

La Dordogne, durement marquée par les crises sanitaires de 2015 et 2016 est en alerte depuis la fin de l'été. Le service vétérinaire de la DDCSPP scrute attentivement l'évolution de la situation sanitaire influenza aviaire depuis les frontières de la Russie et du Kazakhstan.

Alors que la situation sanitaire se dégradait progressivement depuis plusieurs semaines dans plusieurs pays du Nord de l'Europe, la France a détecté un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de souche H5N8 en Haute-Corse, (voir carte ci-jointe). Le cas a été identifié dans le rayon animalerie d'une jardinerie située à proximité de Bastia, suite à la constatation de mortalités anormales parmi les volailles détenues.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a réuni en urgence l'ensemble des services du ministère et le laboratoire national de référence et a décidé de placer l'ensemble du territoire national métropolitain en niveau de risque "élevé" à compter du 17 novembre 2020.

A ce titre les mesures de prévention s'appliquent dès aujourd'hui sur l'ensemble des départements de l'héxagone et de la Corse. Elles consistent notamment à :

- la claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;
- l'interdiction de rassemblements d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- l'interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ces départements à des rassemblements organisés dans le reste du territoire ;
- l'interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- l'interdiction d'utilisation d'appelants.

Les premiers éléments d'analyse de la souche H5N8 isolée en Corse montrent une similitude avec l'une des souches qui circule actuellement au Pays-Bas, et celles qui ont circulé durant l'épisode sanitaire de 2016 et de 2017.

Cette souche n'a pas d'impact sur la santé humaine : **"La Consommation de viande, foie gras et oeufs – et plus généralement de tout produite alimentaire – ne présente aucun risque pour l'homme".**

Des investigations sont en cours pour identifier l'origine de la contamination (faune sauvage ou volailles domestiques). L'ensemble des acteurs et des partenaires sont mobilisés et informés.

Les enjeux à la fois sanitaires et économiques sont très importants pour notre départements.

Le confinement des volailles quelque soit la production (basses cours, filière courte ou filière longue) et le déploiement de toutes les mesures de biosécurité, restera le meilleur rempart pour préserver l'appartition de la maladie en élevage.

Une mobilisation des détenteurs de volailles professionnels et non professionnels, des vétérinaires sanitaires, des transporteurs d'animaux, des organisations professionnelles agricoles est absolument indispensable pour détecter le plus précocement possible une éventuelle introduction de la maladie dans le département.

Il est crucial de maintenir un niveau de vigilance élevé en élevage comme dans le milieu naturel. Le retour à une situation sanitaire plus favorable dépend du déploiement de ces mesures. Cette vigilance devra durer probablement jusqu'au printemps avec la reprise de la migration vers le Nord.

L'ensemble des services de l'État est mobilisé aux côtés des acteurs pour les aider et les conseiller dans la mise en place des mesures de protection contre l'influenza aviaire

Foyers et cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe

